

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 23 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-trois juin à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué le seize juin 2023, s'est réuni à la mairie de Vesly sous la Présidence de Mme Annie LEFEVRE, Maire.

**Présents :** Mme Annie LEFEVRE, Mr Laurent LUCAS, Mr Jean-Louis LEVERBE, Mr Alain BARBOT, Mme Marie-Laure DESMEULLES, Mr. Michel COQUILLE, Mr Jean-Louis DANIEL, Mme Catherine DEGROOTE, Mr Philippe JAQUET, Mme Corinne LAMOTTE, Mr Fabrice MIGNOT, Mme Elisabeth MIRANDA, Mme Gabrielle MOURET, Mme Céline TOUZAN.

Mme Marie-Laure DESMEULLES est élue secrétaire de séance.

### 1. Compte-rendu de la réunion du 5 mai 2023 :

Aucun commentaire.

### 2. Domaine du taillis :

Le géomètre de Monsieur Pantanella a défini le plan de division du domaine du Taillis en intégrant deux parcelles d'une superficie totale de 5007m<sup>2</sup> qui seront cédées à la commune.

Par conséquent, Madame Le Maire propose d'accepter le don de Monsieur Pantanella à la commune concernant les parcelles B 431 (ph) et B 430 (pf) du lot D d'une superficie totale de 5007 m<sup>2</sup> qui seront intégrées dans le domaine privé de la commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le don de Monsieur Pantanella à la commune concernant les parcelles B431 (ph) et B430 (pf) du lot D d'une superficie totale de 5007 m<sup>2</sup> qui seront intégrées dans le domaine privé de la commune.*

### 3. Règlement intérieur de la salle des fêtes :

Suite à 2 feux d'artifice tirés de la salle des fêtes lors de 2 locations alors qu'ils sont strictement interdits et stipulés dans le règlement que les locataires signent, Madame le Maire propose de demander une caution supplémentaire qui sera rajoutée dans les conditions générales. Laurent Lucas demande une caution de 1000€. L'ensemble du conseil municipal approuve ce montant.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de fixer une caution de 1000€ concernant le non-respect de l'article IV à savoir : « les pétards ou feux d'artifices sont strictement interdits sous peine de non restitution de la caution de 1000€. »*

### 4. Participation financière aux transports scolaires.

Au vu de l'augmentation des tarifs scolaires passant de 80€ à 130€ pour les collégiens et de 100€ à 130€ pour les lycéens, Madame Le Maire propose une aide pour la rentrée scolaire de septembre 2023

En effet, à partir de septembre 2023, la région a décidé de ne plus prendre en charge les 50% du transport du midi. La Communauté de Communes du Vexin Normand a délibéré en conseil communautaire de prendre les 100% de ce transport. Néanmoins, à partir de septembre 2024, la CCVN ne prendra que 50% et le restant sera à la charge des Sivos et qu'à partir de 2025, les Sivos prendront la totalité des transports du midi.

L'ensemble du conseil Municipal est favorable à une aide de 40€ par collégien ou Lycéen Veslysiens.

*En raison de la forte augmentation du coût du transport scolaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 40€ pour chaque collégien ou lycéen Veslyisien pour la rentrée scolaire 2023-2024*

## **5. Octobre rose :**

Octobre rose est une campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche. Dans ce cadre Madame Le Maire propose que la commune de Vesly s'associe à l'hôpital de Gisors et à la CCVN durant le mois d'Octobre de cette année en organisant un repas suivi d'une soirée dansante le samedi 21 octobre.

L'ensemble du conseil est favorable à cette initiative.

## **6. Questions orales :**

- a) Fabrice MIGNOT demande un arrêté d'interdiction d'accès au stade de football pendant les travaux de mise en sécurité de l'alimentation électrique des 2 terrains de football.

La séance est levée

